

Recommandations de bonnes pratiques relatives à la césarienne programmée à terme, Haute autorité de santé, janvier 2012 (HAS - Recommandations de bonnes pratiques - Césarienne)

01/01/2012

La Haute autorité de santé (HAS) a rendu public ses recommandations de bonnes pratiques relatives à la césarienne programmée à terme. Ce document dresse un état des lieux de cette pratique et indique qu'une femme sur cinq donne naissance par césarienne et dans moins de la moitié des cas, cette césarienne est programmée. Dans les autres cas, elle est réalisée en urgence et/ou pendant le travail après une tentative de voie basse. Ces recommandations sont l'occasion de proposer un document d'information pour les patientes et leur entourage sur les conséquences et risques associés à la césarienne afin de réduire l'hétérogénéité des informations qui leur sont transmises. La HAS souligne l'importance de l'information des patientes de la balance bénéfices-risques de la césarienne programmée par rapport à un accouchement par voie basse et l'importance de laisser le choix à la patiente. Elle préconise également aux professionnels de santé de récupérer les comptes rendus opératoires des césariennes antérieures et des interventions antérieures sur l'utérus. Elle rappelle également que le médecin a la faculté de décliner la réalisation d'une césarienne sur demande mais que dans ce cas, il doit orienter la patiente vers un de ses confrères.

Recommandation - Indications césarienne programmée

Argumentaire - Indications césarienne programmée

Synthèse - Indications césarienne programmée - Indications

Synthèse - Indications césarienne programmée - Information patient

Reco2clicks - Indications césarienne programmée

Source : Site de la HAS